



FC/FC  
AGCM0220160000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FEVRIER 2016

-:-

L'an deux mille seize, le neuf février, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le deux février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK (arrivée 20h15), M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Myriam SEDDIKI, M. Michaël MARTIAL, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, Mme Diane SCEMAMA (arrivée 19h48), M. Luc PEYRE, Mme Aurélie RAPICAULT, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Clément DECROUY (arrivée 20h54) représenté par M. Fernand BERSON  
Mme Mélanie NOWAK (arrivée 20h15) représentée par M. le Maire  
M. Jocelyn LEPELLETIER représenté par M. Pascal PROVENT  
M. Bernard DUPIN représenté par M. Jean-Claude ROY  
Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Françoise SOURD  
Mme Laure HUBERT représentée par M. Patrick ANDROLUS  
Mme Marine RENAVAND représentée par Mme Karen CHAFFIN  
M. Moncef BEN YAROU représenté par M. Dominique SERVANTON  
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL  
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE  
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN

**SECRETAIRE :** M. Michaël MARTIAL

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h44.

## **1 – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION DES MEMBRES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Intégration de Madame Myriam SEDDIKI dans la commission Politique de la Ville, Education et Solidarité en remplacement de Madame Diane SCEMAMA qui intègre la commission Animation.

Résultat des votes :

**POUR :** 30  
**ABSTENTION** 9 (Opposition)

## **2 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Sont désignés(e) délégués(e) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

- Fernand BERSON, délégué titulaire avec 30 voix POUR
- Laure HUBERT, délégué suppléant avec 30 voix POUR

## **3 – PLAN LOCAL D'URBANISME : MODALITES DE POURSUITE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU PAR L'EPT 12**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **4 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES VILLE/EPT 12 POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL »**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

Monsieur COLONEAUX souhaite savoir à quoi correspondent les 13 000 € en termes de charges.

Monsieur AUBERT précise que le service urbanisme de la Ville a traité pratiquement l'essentiel de la révision du PLU avec les services de l'agglomération. Ces 13 000 € serviront à compenser les charges supportées par la Ville (frais enquête publique, etc.) alors que la compétence est désormais dévolue à l'EPT 12.

Madame HEILBRONN demande s'il est prévu de veiller à la cohérence de notre PLU avec celui des villes attenantes.

Monsieur le Maire précise que conformément à la réglementation le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil est automatiquement adressé aux villes voisines en tant que personnes publiques associées qui émettront un avis sur le dit projet.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### **5 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES VILLE/EPT 12 POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE « LE POLITIQUE DE LA VILLE »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il s'agit de prendre acte que la compétence politique de la ville revient au T12. En attendant la nouvelle organisation, il est proposé de conventionner avec le territoire pour que la commune continue à assumer cette compétence.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### **6 – CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS (ANTAI)**

**Rapporteur : Monsieur Patrick ANDROLUS**

Madame COITOUX demande la confirmation de l'apposition d'un papillon sur le pare-brise le jour de la verbalisation.

Monsieur le Maire confirme la mise en œuvre de cette disposition qui, en outre, est obligatoire dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### **7 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Rappel des obligations fixées par la loi du 6 février 1992.*

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La loi aligne ces communes sur le régime applicable aux départements et aux régions en fixant la tenue du débat dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif. A cet effet, le vote du budget primitif 2016 sera proposé lors de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2016.

Préalable au vote du budget, le débat d'orientations budgétaires a pour but de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

## I. Le contexte national

Dans un contexte économique national qui pousse à la rationalisation de la gestion des finances publiques et à la maîtrise des dépenses, des facteurs de tension continuent d'impacter lourdement l'équilibre des budgets communaux.

Ainsi, les notifications reçues par la Ville dans le cadre du BP 2015, et les annonces gouvernementales, confirment la poursuite de la baisse significative des dotations de l'Etat en direction des collectivités locales ; baisse dont on sait désormais qu'elle se poursuivra, a minima, en 2016 et en 2017 compte tenu des cadrages budgétaires confirmés par le Gouvernement à l'occasion de la préparation du projet de Loi de Finances (P.L.F.) 2016.

La Loi de Finances fixe notamment les objectifs des relations financières avec les collectivités locales en matière de dépenses et de recettes. Il est à noter que pour 2016, le Gouvernement a bâti son projet de budget sur une croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) estimée à + 1,5%.

Le contexte national reste donc fortement défavorable au niveau de nos ressources. Outre la baisse des dotations de l'Etat à hauteur de -10,5 Mds € confirmée sur la période 2015/2017, la France connaît une croissance atone qui ne favorise pas l'investissement et qui impacte donc négativement le dynamisme de nos territoires et, de ce fait, limite l'apport de fiscalité nouvelle.

Enfin, le bouleversement engendré par les réformes institutionnelles, et notamment par la mise en œuvre de la loi du 22 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), laisse planer à ce jour une réelle incertitude quant à l'impact sur les ressources des collectivités des mécanismes financiers qui vont être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour L'Haÿ-les-Roses, l'État a décidé de réduire de 700 K€ les dotations générales de fonctionnement pour 2016 et de 55 K€ les compensations fiscales pour exonérations. En parallèle de la baisse de ces recettes, l'État augmente les charges de la ville par la hausse de la contribution aux Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, par la revalorisation sans compensation des indices des échelles de rémunération de la fonction publique territoriale et de l'augmentation des cotisations patronales, et par le surcoût, à hauteur de 400 K€, lié à la modification sans concertation des rythmes scolaires.

## II. Le contexte communal de la Ville de L'Haÿ-les-Roses

Parallèlement au contexte général, il convient de rappeler les spécificités budgétaires, patrimoniales et territoriales relatives à la commune de L'Haÿ-les-Roses.

En regard de mécanismes macro-économiques défavorables au maintien du niveau des ressources communales des années précédentes, la Ville de L'Haÿ-les-Roses souffre cruellement du manque de développement économique de son territoire comparativement à ses voisins immédiats, et plus généralement aux communes de même strate.

A cet effet, il est à noter que sur un produit fiscal global (TFB, TH, TFNB) d'un montant de 22,7 M€ au BP 2015, la part de la fiscalité provenant des entreprises n'est que de 1,6 M€, soit seulement 6,97 % du total du produit fiscal.

En outre, le potentiel foncier du territoire communal reste peu important, et les mécanismes d'aménagement à mettre en œuvre sur les quelques secteurs stratégiques mutables (Centre Ville, secteur Locarno, secteur Lallier-Bicêtre, Paul Hochart) ne permettront pas, à court terme, un élargissement des bases.

La stabilité de la population, le faible tissu économique local (45 % de commerces de moins par habitant que la moyenne départementale et nationale selon l'étude de Chambre des métiers de décembre 2014), et le calendrier programmatique des opérations d'aménagement ne représentent donc pas, à horizon 2016/2018, des marges de manœuvre permettant un apport de ressources nouvelles en matière de fiscalité.

Parallèlement, la baisse des dotations de l'Etat va se traduire directement par la perte de -2,3 M€ de recettes entre 2014 et 2017, pénalisant ainsi fortement la commune dans sa capacité à maintenir son niveau de service public.

Simultanément, la baisse des dotations impactant l'ensemble des collectivités locales, mais également les organismes internes de l'Etat, la commune est confrontée depuis 2014 au tassement des participations et subventions de ses partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF...) qui subissent eux aussi d'importantes réductions budgétaires.

En outre, créé par la loi de finances pour 2012, et renforcé depuis par les lois de finances successives, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) vise à assurer une péréquation au niveau national. Ce fonds, particulièrement défavorable pour les Villes situées en zones urbaines, et notamment en région parisienne, continue de monter en charge et exerce une pression croissante sur le budget de la Ville de L'Haÿ-les-Roses.

Sur le plan du fonctionnement et de l'investissement, la commune doit également faire face à une lourde dette financière, patrimoniale et foncière héritée des précédentes mandatures. En effet, de nombreux équipements (les deux écoles de Lallier, les gymnases de la Vallée-aux-Renards et de Lallier, l'école maternelle de la Vallée-aux-Renards, la médiathèque, le Centre Technique Municipal, la halle du marché Locarno ...) non entretenus depuis de nombreuses années nécessitent aujourd'hui la mobilisation d'importants moyens financiers afin de pourvoir à leur réhabilitation.

L'enfouissement des réseaux sur le territoire avec 25km restants, la requalification de la voirie du centre-ville, la réhabilitation des gymnases, l'acquisition et la réhabilitation des locaux de la police municipale, la réfection des voiries, des réseaux d'assainissement ou encore du mobilier urbain sont d'autres formes de dette patrimoniale auxquelles la commune doit également faire face.

Or, en intégrant le montant des acquisitions foncières prévues au titre de la convention de portage foncier conclue il y a 10 ans avec le SAF 94, la commune présentera un encours de dette d'un montant de 45,7 M€, supérieur à la moyenne des communes de la strate.

La Ville pâtit également d'un faible niveau de dépenses d'équipement qui est inférieur au niveau moyen des dépenses d'équipement des communes de la strate.

Sur la base de l'exercice de référence, celui de 2013, le niveau des dépenses d'équipement de L'Haÿ-les-Roses reste très inférieur à la moyenne des communes de sa strate de population, de même que sa capacité d'autofinancement nette. Il en découle un réel retard d'investissement qu'il est indispensable de rattraper.

Enfin, dans le cadre de la création de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont (créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016), plane à court terme l'incertitude du devenir des équipements (piscine, cinéma, conservatoire) et des compétences facultatives (voirie) transférés initialement à la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bievre (CAVB), et qui pourraient, à horizon 2018, revenir sous gestion communale.

L'Haÿ-les-Roses est donc confrontée à la fois à une baisse de ses moyens d'action décidée par l'Etat, et à un lourd passif à résorber.

Pourtant, malgré ces contraintes, la municipalité poursuit l'ambition de moderniser et de conforter l'offre de services destinée aux L'Haÿssiens.

On retiendra entre autres en 2015 :

- la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et de la réforme des rythmes scolaires, à travers la création de clubs d'activités, et la volonté de mieux répondre aux rythmes chrono biologiques des enfants en milieu scolaire,
- le renforcement des interventions techniques et des travaux au sein des équipements publics, et en premier lieu des groupes scolaires, ainsi que la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour la remise en conformité de tous les bâtiments publics,
- le renforcement des moyens alloués au Centre Médical de Santé (CMS) par le recrutement de cinq nouveaux praticiens et la modernisation des outils de gestion et de communication afin d'améliorer l'offre proposée aux usagers,
- la finalisation du Contrat de Ville et du Protocole de Préfiguration qui sera signé avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Ce dernier permettra d'engager les études nécessaires à la rénovation et à la redynamisation du quartier de Lallier pour les 15 ans à venir,
- la mise en place d'une démarche d'e-administration : prise de rendez-vous au Centre Médical de Santé par internet, réservation de places à l'auditorium par internet, mise en place d'un portail citoyen permettant la dématérialisation des démarches dont le nombre va être augmenté en 2016, tout en conservant pour ceux qui le souhaitent des démarches physiques et un lien de proximité,
- le développement de la police municipale avec l'acquisition de véhicules, gilets pare-balle, équipement de défense et l'élargissement de leurs missions avec le contrôle des chiens dangereux, de l'occupation illégale de la voie publique...
- etc.

Toutes ces mesures ont pu être réalisées sans augmentation des impôts locaux, grâce à la mise en place de pratiques de bonne gestion : révision des cahiers des charges des marchés publics, gestion des stocks, renégociation des tarifs des prestataires, suppression d'intermédiaires, arrêt des dispositifs expérimentaux peu concluants, réorganisation de services...

### III. Les orientations proposées

Compte tenu de la faible capacité d'autofinancement de la collectivité et du niveau de recettes de plus en plus contraint, plusieurs nécessités s'imposent :

- auditer l'ensemble des politiques publiques afin de définir le coût réel de ces dernières et leur pertinence,
- adapter la politique tarifaire à l'évolution du coût du service,
- maîtriser et contenir l'évolution de la masse des frais de personnel,
- optimiser les charges de gestion qui pèsent chaque année plus lourdement sur les finances de la collectivité.
- maîtriser le recours à l'emprunt par un accroissement soutenu de l'autofinancement et par des cessions de patrimoine pour financer les investissements rendus nécessaires,

#### III.1 La section de Fonctionnement

##### III.1.1 Les recettes

###### ➤ La fiscalité

L'évolution des recettes fiscales résultera :

- tout d'abord de l'indexation annuelle des valeurs locatives votée par le Parlement. Cette indexation a été arrêtée par la loi de finances 2016, à hauteur de +1 %,
- de l'évolution des bases fiscales, notamment de l'assiette du foncier bâti, qui sera stable au regard des perspectives de développement du territoire au cours de l'exercice 2016,
- de la baisse des compensations fiscales pour exonération (CFE), allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution des recettes fiscales subies par la Ville du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidées par le législateur. Cette baisse d'allocations représente en valeur pour la Ville une perte de -130 K€ sur la durée du mandat, soit une perte de ressources cumulée de -560 K€ sur le mandat.

A ce stade de la préparation du budget, malgré les restrictions actées en matière de dotations de l'État, il n'est en aucun cas envisagé d'augmenter les taux d'imposition communaux : ceux-ci seront donc inchangés pour 2016, à l'instar des exercices 2015 et 2014.

###### ➤ Les dotations de l'Etat

Pour la Ville de L'Haÿ-les-Roses, la baisse de la Dotation Forfaitaire a été de -770 K€ en 2015<sup>1</sup>. La diminution conjuguée de l'ensemble des dotations (DF, DSU, DNP) représentera de nouveau une perte de -700 K€ en 2016, et une baisse globale de -2,6 M€ sur la durée du mandat, soit une perte de ressources cumulée de -12,1 M€ sur le mandat. En 2020, elles atteindront 60 % de leur valeur de référence en 2014.

Ainsi, en tenant compte dans les années à venir de la diminution des dotations de l'Etat, de la disparition de la DNP, de la baisse des compensations fiscales et de la Dotation Unique Spécifique assise sur l'ancienne Taxe Professionnelle, la Ville de L'Haÿ-les-Roses aura perdu -2,7 M€ de recettes annuelles, soit une perte de ressources cumulée de 12,6 M€ sur la durée du mandat.

---

<sup>1</sup> Les dotations de l'Etat représentent 16,13 % des recettes réelles de fonctionnement du BP en 2015, contre 20,42 % en 2013.

➤ Le FPIC

En outre, sur le plan local, la hausse de la contribution de la commune de L'Haÿ-les-Roses au titre du FPIC impactera négativement la balance des recettes/dépenses de fonctionnement pour les exercices à venir.

Le niveau de contribution attendu pour la Ville en 2016 sera de 367 K€. Cette charge pour la ville a été multipliée par 6 par rapport au montant de 2012 lors de la création du dispositif.

Les éléments chiffrés ci-dessous mettent en évidence les taux d'évolution de ces dotations qui sont suffisamment éloquents :

ANNEE	D.G.F.	D.N.P (ex F.N.T.P)	D.S.U.	Prélèvement FPIC (charge)	TOTAL
2010	6 647 K€	159 K€	323 K€		7 129 K€
2011	6 569 K€	169 K€	323 K€		7 061 K€
2012	6 544 K€	152 K€	323 K€	60 K€	6 959 K€
2013	6 479 K€	127 K€	323 K€	151 K€	6 778 K€
2014	6 190 K€	85 K€	323 K€	254 K€	6 344 K€
2015	5 479 K€	21 K€	323 K€	341 K€	5 482 K€
% variation 2015 / 2014	- 11,48 %	- 75,29 %	0 %	34,25 %	- 13,59 %
% variation 2015/ 2010	- 17,57 %	- 86,79 %	0 %	468,33 %	- 23,10 %

Pendant cette période (2010/2015), il est intéressant de constater que la variation de l'inflation a été de : + 7,1 %.

Sur la base de ces éléments chiffrés, il est intéressant de noter l'apparition d'un tassement des dotations de l'Etat dès 2010. Ces signaux, annonciateurs de baisses plus importantes qui se sont produites à partir de 2014, n'ont pas été anticipés par les équipes précédentes. Cette absence de prise en compte de la réalité du désengagement progressif de l'Etat n'a donc pas permis la mise en œuvre des mesures d'optimisation nécessaires à la constitution de marges de manœuvre.

➤ Les dotations intercommunales

S'agissant d'un mécanisme de redistribution de la richesse de l'intercommunalité, le niveau des dotations intercommunales dépend en partie du développement des recettes fiscales de la structure intercommunale. Or, la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux va avoir des conséquences réelles sur le dynamisme de la progression de ces recettes et donc, indirectement, des conséquences pour les communes membres, dont L'Haÿ-les-Roses.

Au regard des bases 2015 perçues par la Ville en matière d'Attribution de Compensation (AC), de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et des mécanismes de mise en œuvre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) entre la Ville et le futur EPT, le niveau de dotation 2015 d'un montant de 3 462 M€ devrait être maintenu pour 2016.

➤ Les autres recettes

- Les tarifs municipaux suivront pour 2016 a minima le niveau prévisionnel de l'inflation constaté selon les secteurs, l'évolution du coût des fluides et des dépenses de personnel (GVT, revalorisation des régimes indemnitaires des catégories C et B, revalorisation des charges patronales...) ; des réajustements pourront être opérés ponctuellement afin de rattraper le gel de tarifs dont la base n'a pas été actualisée ne serait ce que sur l'inflation ces dix dernières années ; cette politique de gestion ayant contribué à accentuer progressivement le déficit de la section de fonctionnement,
- La commune accuse en 2015 un stock d'impayés de l'ordre de 1 M€. En 2016, un audit sera réalisé en partenariat avec la Trésorerie afin de poser les bases d'une meilleure prévention et gestion des impayés et ainsi d'en réduire le flux et le stock,
- La taxe additionnelle aux droits de mutation :  
Après plusieurs années de baisse importante au tournant des années 2010, le marché immobilier s'est redressé quelque peu permettant d'atteindre le niveau de recettes prévu. Néanmoins, depuis 2014, la prudence prévaut et les prévisions de 2015 ont été reconduites à l'identique, soit 900 K€.
- La vigilance s'imposera en matière de recettes provenant des différents partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil Départemental, CAF, ...). En effet, ces organismes, également impactés par la situation économique et les restrictions budgétaires, connaissent ainsi les mêmes types de contraintes budgétaires que les communes, d'où une baisse attendue de leurs subventions ou participations,
- Enfin, la très faible capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement et la nécessité d'assurer le besoin de financement de la section d'investissement afin d'améliorer l'entretien du patrimoine communal, nécessitera en 2016, et à l'instar des années précédentes, de réaffecter une grande partie de l'excédent de gestion afin de participer à l'équilibre de la section de fonctionnement.

### III.1.2 Les dépenses

Les compétences obligatoires de la commune, ainsi que la nature des contrats de prestations de service engagés, confèrent à la structure de la section de fonctionnement de son budget, une certaine rigidité ne laissant à l'heure actuelle au Conseil municipal, d'un exercice à l'autre, qu'une marge de manœuvre relativement étroite pour d'éventuelles modifications dans les affectations de crédits.

Compte tenu des recettes attendues, et de la volonté d'inscrire un autofinancement complémentaire, l'équilibre du budget 2016 ne pourra se réaliser qu'au prix d'une contraction des dépenses.

Afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, l'étude approfondie de l'évolution des dépenses sera engagée par reconduction et/ou actualisation lorsqu'elle se révèle impérative.

➤ Les dépenses de personnel

En 2015, près de 520 agents sont employés par la commune de L'Hay-les-Roses. L'évolution de ce poste dépend de facteurs distincts : le glissement vieillesse technicité (GVT), l'éventuelle revalorisation de la valeur du point, la revalorisation statutaire des agents de catégorie B et C, la revalorisation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), l'augmentation du taux de cotisation des charges patronales..., qui s'imposent à la collectivité du fait de mécanismes financiers et mesures décidés au niveau gouvernemental et qui représentent à eux seuls, chaque année, une évolution moyenne d'environ 2 % des frais de personnel.

Pour 2016, des décisions, d'ores et déjà identifiées, impacteront à la hausse la masse salariale : l'augmentation du taux de cotisation des charges patronales, de celui de la CNRACL et la revalorisation statutaire des agents de catégorie B et A après celle des catégories C en 2014 et 2015. Néanmoins, et malgré ces contraintes fortes, dans la continuité des efforts engagés par la collectivité depuis 2014, il sera proposé de limiter la progression de la masse salariale à un niveau proche de + 2 %, et que toute création nette de poste ne se réalise qu'en redéploiement.

Aussi, en dehors du secteur de la Police Municipale qui était en sous-effectif par rapport à la moyenne des communes de même strate et qui requiert des recrutements qualifiés, les renforts/remplacements seront limités aux seuls secteurs pour lesquels des normes d'encadrement doivent être impérativement respectées. Il sera par ailleurs poursuivi un important travail de rationalisation des heures supplémentaires et mis en place un véritable plan de formation afin de mieux répondre aux exigences de professionnalisation des agents de la collectivité.

➤ Les autres dépenses

- D'une manière générale, la passation de marchés, par une mise en concurrence systématique, a permis de contenir certaines hausses et de réaliser des économies. Cependant, pour 2016, hormis l'augmentation du coût de l'énergie, l'évolution des dépenses inhérentes à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et de l'impact de l'indexation de nos contrats en cours, il n'est prévu aucune progression globale des autres dépenses.
- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a été imposée aux collectivités par l'Etat en 2014. Après l'application a minima du cadre départemental décidé par la précédente équipe municipale, la municipalité s'est engagée, en 2015, dans un important processus de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative afin d'élaborer un Projet Educatif de Territoire (PEDT) et de définir un cadre d'accueil périscolaire permettant, en dehors des accueils péri et post scolaires traditionnels, une prise en charge des enfants quatre jours par semaine dès 15h30 jusqu'à 17h (pause récréative + clubs d'activités) par la mise en place d'activités diversifiées et de qualité répondant aux aspirations et au développement des enfants. La mise en place de ces nouveaux rythmes représentera en 2016 un lourd effort financier pour la collectivité de l'ordre de + 378 K€ ; effort loin d'être compensé par le fonds d'amorçage de 50 € par enfant versé par les services de l'Etat,

➤ Les frais financiers

Malgré l'infléchissement des taux d'intérêt, les frais financiers restent à un niveau conséquent du fait notamment :

- des faibles marges de manœuvre de la section de fonctionnement qui ne permettent pas de dégager une épargne volontaire annuelle,
- du recours systématique à l'emprunt afin de répondre aux besoins de financement de la section d'investissement,
- et des dépenses relatives au portage foncier du Syndicat d'Actions Foncières (SAF 94) assuré durant 10 ans pour le compte de la Ville et pour lequel les équipes précédentes n'ont trouvé ni solution, ni provisionné les crédits nécessaires au rachat des dits emprunts foncières.

La charge de la dette, c'est-à-dire ses intérêts de fonctionnement, sont en 2015 (1073 K€) inférieurs à ceux de 2014 (1106 K€), et restent en diminution par rapport au pic de 2012 (1240 K€) ou à sa plus basse valeur en 2010 (1076 K€).

L'encours de la dette de L'Hay-les-Roses au 31/12/2015 d'un montant de 41,9 M€ se décompose ainsi :

- Taux fixe : 72,73 %
- Taux variable : 27,27 %

Il faut par ailleurs souligner que le taux moyen de notre dette est aujourd'hui de 2,42 %.

➤ La dotation aux amortissements

Il s'agit d'une dépense obligatoire qui constitue l'autofinancement de base, générant une recette d'investissement. Son montant pour 2016 est évalué à hauteur de 1M€.

➤ L'autofinancement

Il consiste en cette volonté de constituer une épargne volontaire et donc d'inscrire une ligne budgétaire au titre des ressources propres permettant de limiter de manière pérenne le recours à l'emprunt pour assurer le besoin de financement de tout ou partie de la section d'investissement. Pour 2016, l'objectif est d'engager un travail d'optimisation sur le long terme permettant de dégager un autofinancement pour financer des dépenses d'investissement courant et notamment l'entretien du patrimoine communal.

➤ L'excédent de gestion reporté

Toutefois, comme évoqué précédemment la baisse drastique des dotations de l'Etat et la rigidité actuelle de la section de fonctionnement nécessiteront l'affectation de l'excédent de gestion de l'exercice 2015 afin de constituer une ressource propre permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

En conclusion, l'effet conjugué de cette baisse de nos principales recettes due à la politique gouvernementale et de l'augmentation mécanique des dépenses (progression du coût des services publics, mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, contribution au FPIC...) ont pour conséquence directe de fragiliser l'équilibre de notre budget, par un effet « ciseau », réduisant, sur les prochaines années, nos marges de manœuvre en section de fonctionnement.

En outre, la structuration de notre budget, héritée des précédentes mandatures, induit une capacité d'épargne fortement restreinte, qui ne permet pas de faire face, en section d'investissement, à un niveau d'entretien satisfaisant de nos équipements, voiries et espaces publics.

Dans la continuité des efforts engagés dès notre arrivée en 2014, il reste impératif de dégager des marges de manœuvre substantielles, en fonctionnement, par la réalisation d'économies pérennes afin de constituer un autofinancement suffisant qui permette d'assurer un niveau d'entretien satisfaisant du patrimoine communal et de rembourser la part « capital » de la dette.

En outre, la gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permettra de poursuivre une politique volontariste sur l'ensemble des secteurs. A titre d'exemples :

- Le maintien et la modernisation des services à la population, qui passeront notamment par :
  - la mise en place d'un guichet unique afin de faciliter les démarches des usagers,
  - le renforcement de la sécurité avec l'organisation de patrouilles de la Police Municipale le week-end et en soirée,
  - la création d'un véritable service Logement, outil devant permettre de mieux répondre aux demandes des L'Hayssiens et de suivre les évolutions du parc de logements sociaux sur notre commune, ainsi que la création d'un dispositif de « Bourse aux logements »,
  - la mise en place d'un service Citoyenneté afin de gagner en réactivité et en qualité dans la relation aux L'Hayssiens, et d'améliorer les délais de réponse aux usagers,
  - etc.
- Une optimisation des frais de personnel permettant de dégager des ressources propres et pérennes pour l'entretien du patrimoine,
- Un accompagnement et un soutien au secteur de la réussite éducative et à la prise en charge des activités périscolaires malgré le désengagement de l'Etat,
- La poursuite des moyens dévolus au suivi et à la mise en œuvre des objectifs du Contrat de Ville et de la future Convention de Renouvellement Urbain,
- La poursuite d'une maîtrise des coûts énergétiques,
- Le maintien et la pérennisation du soutien à la vie associative locale.

### III.2 La section d'Investissement

#### III.2.1 Les recettes

Les principaux postes de recettes en investissement sont constitués :

- des ressources propres composées essentiellement du FCTVA (estimé à hauteur de 373 K€, prévision qui reste à affiner en fonction de la clôture de l'exercice 2015), de l'autofinancement obligatoire (l'amortissement) estimé à hauteur de 1 M€ et de l'autofinancement tel qu'il est envisagé. Ce dernier résultera en partie de l'affectation de l'excédent de gestion 2015 afin de respecter l'engagement de l'équipe municipale de financer notamment des opérations de « gros entretien du patrimoine » grâce à l'épargne constituée en 2015,
- des ressources externes constituées de l'emprunt, avec un objectif de stabilisation,
- des subventions : toutes les pistes de subventionnement seront exploitées afin d'obtenir de nos éventuels partenaires (Europe, État, Région, Département.....) le maximum de subventionnement possible avec la réserve évoquée ci-avant sur les difficultés financières rencontrées par ces partenaires.

- de la participation du futur EPT concernant les travaux de mise aux normes et de réhabilitation des équipements publics d'intérêt territorial,
- concernant les ressources propres, outre le FCTVA et l'autofinancement, les cessions patrimoniales peuvent également constituer une source de financement pour la collectivité qu'il conviendra d'envisager en 2016.

Concernant l'emprunt, son niveau devra être contenu à hauteur de 2,7 M€ en 2016 afin de maîtriser l'encours de la dette à son niveau actuel. Le niveau de dette restera supérieur à celui de 2014 du fait des emprunts nécessaires au remboursement du portage foncier réalisé il y a 10 ans via le SAF 94.

### III.1.2 Les dépenses

Dans la poursuite d'une politique de gestion rigoureuse des ressources de la collectivité engagée dès 2014, et afin de renforcer les moyens dévolus à l'entretien du patrimoine communal, mais également à des opérations de requalification rendues nécessaires au fil du temps, il convient de distinguer les dépenses :

- ordinaires, financées par des recettes pérennes principalement par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt,
- exceptionnelles, qui doivent trouver leur financement par la valorisation du patrimoine, la Taxe d'Aménagement (ex TLE), une partie de l'autofinancement et les subventions des partenaires institutionnels.

A ce titre, il sera proposé de dégager des axes forts sur ces deux types de dépenses.

Au niveau des dépenses ordinaires (et tout particulièrement du « gros entretien patrimonial »), les priorités seront données à :

- la poursuite des travaux engagés sur les équipements, notamment les groupes scolaires, à titre d'exemple :
  - dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement planifié sur l'école maternelle de la Vallée aux Renards, il est proposé en 2016 de procéder à la rénovation complète de la toiture, des menuiseries extérieures et de l'installation de chauffage,
  - dans les équipements sportifs, seront engagés les travaux de réhabilitation de la toiture et la réfection des courts de tennis du bâtiment des Tennis couvert, la rénovation de la toiture du gymnase du Jardin Parisien.
- la mise en accessibilité et la sécurisation du patrimoine communal :
  - A ce titre, la collectivité a adopté en 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) transmis en Préfecture et prévoyant une mise en accessibilité de l'ensemble des équipements municipaux dans un délai de 9 ans à raison d'un montant annuel de travaux d'environ 250 K€. Le BP 2016 respectera cet engagement, et il sera ainsi procédé à la mise en accessibilité des équipements suivants : école maternelle du Jardin Parisien et de la Vallée aux Renards, école primaire du Centre, Multi-accueil P. Tabanou.

- la réalisation de travaux permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants : mise en œuvre d'une nouvelle signalétique et remplacement de l'ensemble des bornes de propreté au sein des groupes scolaires, identification des entrées de ville, enfouissement des réseaux.
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'équipement du personnel municipal (rénovation des locaux, dotations en matériel...),
- de manière générale, les dépenses pouvant entraîner des économies en fonctionnement (notamment d'énergie),
- la poursuite des investissements relatifs à la sécurité du territoire communal.

Au niveau des dépenses exceptionnelles, il sera prévu dans la continuité des études engagées en 2014 et 2015 :

- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre relatives à la requalification des espaces publics du cœur de Ville et à la création d'un parking public en sous-œuvre,
- l'engagement d'une consultation d'architectes et des études de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une nouvelle médiathèque,
- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre relatives à la création d'une nouvelle halle de marché et à la requalification des espaces publics du secteur Locarno,
- la réalisation des études de déplacement et de circulation nécessaires aux travaux du comité de pôle constitué dans le cadre du projet de la « Gare des Trois Communes » sur le secteur de Lallier,
- la réalisation des études techniques et des travaux nécessaires au déplacement et au relogement temporaire de la maison de quartier et de la chapelle sur le périmètre de la « Gare des Trois Communes »,
- la poursuite des études relatives à l'évolution du groupe scolaire de Lallier,
- la poursuite des études d'urbanisme rendues nécessaires aux fins de signature d'une convention de renouvellement urbain sur le secteur de Lallier,
- l'acquisition, auprès de la société Valophis, des locaux de l'ancienne trésorerie qui assurent l'hébergement du service de la Police Municipale.

### Conclusion

Les équilibres budgétaires déjà fragiles des collectivités sont menacés, en raison d'un contexte économique atone et du désengagement de l'État. L'Association des Maires de France souligne que les « les communes sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle » et que « la diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics ». Ce contexte national ainsi que le ralentissement de l'urbanisation de notre commune conduisent à des arbitrages difficiles pour parvenir à l'équilibre du budget.

Face à l'évolution de la population et au rythme d'augmentation réelle mécanique des charges courantes, notamment le coût des énergies, les dotations de l'État continuent de baisser drastiquement.

En parallèle, l'État fait supporter des charges supplémentaires obligatoires à la commune telles que l'augmentation des contributions aux fonds de péréquation ou les surcoûts liés à la modification des rythmes scolaires.

La Ville doit également depuis 2014 résorber un passif important avec dès cette époque plus de 44 million d'euros de dette bancaire, soit +18 % par habitant par rapport à la moyenne du département et +31% par rapport aux collectivités de même strate, plus de 1 million d'euros d'impayés à recouvrer, le remboursement de 4,3 millions d'euros de portage foncier qui sont arrivés à échéance, la réhabilitation pour plus de 70 millions d'euros de nombreuses infrastructures communales incorrectement entretenues pendant des années, la remise en conformité des bâtiments publics aux normes d'accessibilité avec 2,5 millions d'euros de travaux nécessaires.

Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessitera des arbitrages, parfois difficiles. Il s'agira, en effet, dans le cadre de la préparation du budget 2016 de réviser le volume global des dépenses et de rechercher le maximum de financements externes (subventions).

Dans le respect des principes sus-énoncés, l'objectif poursuivi en matière budgétaire vise comme en 2015 à ne pas imposer une charge de dépense supplémentaire aux L'Hayssiens dans un contexte national déjà difficile, ce qui reste une priorité de l'équipe municipale depuis son élection en 2014.

De fait, il est proposé que le BP 2016 poursuive la politique engagée en matière de maîtrise des frais de personnel, de constitution d'une épargne volontaire afin de favoriser l'autofinancement sur les ressources propres de la collectivité, et contienne son volume global de dépenses en maîtrisant le recours à l'emprunt, et, bien entendu, sans hausse de la fiscalité.

## **Madame COITOUX**

Comme les années précédentes, vous commencez votre exposé par un tableau du contexte national avec les baisses des dotations de l'Etat qui mettent en danger les finances des collectivités. Nous avons exprimé nous-mêmes à plusieurs reprises l'erreur que constitue à nos yeux cette politique comptable qui fait fi de la part que les investissements des collectivités prennent dans l'activité économique du pays.

Mais quand vous continuez, par l'analyse de la situation financière catastrophique dans laquelle l'ancienne majorité aurait laissé la ville de L'Hay-les-Roses, un doute s'installe en nous : seriez-vous en train de préparer de façon subliminale les L'Hayssiens à de futures hausses d'impôts en 2017, comme vous avez augmenté les tarifs des services municipaux, ou les préparez-vous à l'abandon de certaines de vos promesses de campagne devenues irréalisables faute d'avoir été alors chiffrées.

A cela nous ne pourrions souscrire, pour la simple raison qu'avec les mêmes contraintes, les mêmes baisses de dotations, la même dette maîtrisée, nous aurions construit un budget ambitieux et équilibré, socialement solidaire et économiquement viable, engageant L'Hay-les-Roses dans la voie d'un développement durable, source d'exemplarité et d'attractivité.

Certes, il convient de maîtriser fortement nos dépenses : mais quand vous développez votre service de communication, nous aurions construit notre budget avec la participation de tous les habitants mobilisés dans les conseils de quartier et nous aurions consacré ces mêmes sommes à soutenir leurs initiatives citoyennes.

Quand vous dépensez des sommes exorbitantes pour éditer votre bilan, bien que vous le présentiez comme financé par la publicité en partie, ces ressources pouvaient justement servir à autre chose,

Nous aurions présenté le nôtre aux conseils de quartiers afin que les L'Hayssiens puissent en débattre.

Quand vous multipliez les études urbaines concédées à des bureaux spécialisés, nous aurions tablé sur la capacité d'expertise des citoyens qui connaissent mieux que les experts ce qui impacte leur vie quotidienne. Ou auraient-ils mieux pu les exprimer que dans un agenda 21 annoncé mais jamais entrepris.

Quand vous semblez déplorer l'augmentation contrainte des dépenses de personnel qui viennent grever votre budget, nous nous réjouissons de cette amélioration du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires dont il faut saluer la mobilisation et l'efficacité.

Quand, à l'instar du MEDEF, vous dénoncez le poids des charges sociales, nous nous félicitons que la France puisse encore proposer à ses agents une couverture sociale exemplaire.

Voilà pour les remarques d'ordre général, si on enlève les doublons sur les difficultés financières venues de l'extérieur, répétées page après page et si on enlève encore les actions programmées ou initiées par l'ancienne majorité (travaux d'isolation thermique, caméras de surveillance par exemple) alors votre programme se réduit comme peau de chagrin.

Venons-en maintenant au détail de vos orientations.

Sur les dépenses de personnel, page 2, il est question de « la contribution au fond de péréquation des ressources intercommunales par la revalorisation sans compensation des indices des échelles de rémunération de la fonction publique territoriale et de l'augmentation des cotisations patronales ».

Quelques commentaires. Tout d'abord heureusement que le fond de péréquation existe, c'est le principe de l'impôt, une des façons d'équilibrer les ressources d'une ville à l'autre, entre les communes riches et moins riches, cela nous semble un moyen égalitaire de redistribution des richesses.

Les dépenses de personnel sont garantes du confort pour les personnes qui travaillent en mairie et de la qualité des services rendus.

Une ville ne peut se gérer comme une entreprise privée, même si c'est un regret personnel que vous pouvez émettre.

Le personnel communal n'est pas flexible, corvéable à merci, ce ne sont pas des salariés comme les autres, ils sont au service de la population de notre ville.

Des questions très précises se posent déjà ou se poseront à vous, peut-être pouvez-vous déjà nous apporter des réponses.

Toutes les personnes qui partiront à la retraite dans les années à venir seront-elles remplacées ?

Multipliez-vous les contractuels au lieu d'embaucher du personnel de façon pérenne avec toutes les garanties sociales qui vont avec ?

Est-ce que pour chaque personnel qui aura accédé à un concours il sera créé un poste à son grade et échelon afin qu'il ne soit pas obligé de changer de mairie ?

Qu'en est-il des emplois d'avenir ?

La qualité du personnel a un coût et la qualité du service public également.

Nous aimerions aussi avoir des précisions sur plusieurs points de votre exposé.

Pour le PRE, page 12, il est noté « un accompagnement et un soutien au secteur de la réussite éducative ». Si le budget de l'Etat n'est pas reconduit, quel sera clairement l'engagement financier de la ville pour les années à venir ? Est-ce une priorité de la ville de prendre en charge financièrement et totalement le PRE, de façon forte et définitive ?

Sur les rythmes scolaires, page 10, vous manquez de rigueur et de fidélité à la réalité. Vous prétendez que la mise en place à minima de ces rythmes non satisfaisante sur l'année 2014/2015 aurait été décidée par l'ancienne municipalité. En réalité ce cadre départemental a été imposé à la Ville par l'Inspection, parce que vous avez refusé de préparer un projet au printemps 2014, en faisant croire que vous alliez empêcher l'application de cette réforme à L'Hay-les-Roses.

Vous annoncez un coût des nouvelles activités pour 2016 de 378 K€ : en fait, elles seront financées à hauteur de 170 K€ par le fonds d'amorçage reconduit par l'Etat, auquel il faut ajouter les recettes correspondant au prix payé par les familles que nous déplorons mais qui réduit considérablement l'effort financier annoncé.

Sur le logement, page 12, « création d'un véritable service du logement ». Que comptez-vous faire avec tous les dossiers déjà en attente. Vous annulez la ZAC multi site, vous avez la volonté de baisser la construction de logement social, qu'allez-vous répondre à toutes ces familles, car vous devez être le maire de tous les L'Hayssiens, et répondre à toutes les attentes.

Vous faites du développement économique une de vos priorités dans vos discours, page 3, il est écrit « notre ville souffre cruellement du manque de développement économique ». Quels projets ou orientations proposez-vous aux L'Hayssiens ? Le développement économique ne peut se résumer au développement du commerce qui dépend étroitement du pouvoir d'achat des citoyens et quand par surcroît, vous voulez permettre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche, c'est la disparition du petit commerce que vous programmez.

Pour les Dépenses énergétiques, page 12, il s'agit de la « poursuite d'une maîtrise des coûts énergétiques » et page 14, « de manière générale les dépenses pouvant entraîner des économies en fonctionnement notamment d'énergie ». Avez-vous chiffré le gain de ces économies par rapport au coût d'investissement, comme nous l'avons fait dans le PAED ? Quel montant attendre de la vente de certificats d'économies d'énergie ?

Vous annoncez la hausse des prix énergétiques, de l'électricité, mais comptez-vous l'équilibrer avec des baisses de consommation ?

Enfin, page 12, « pérennisation du soutien à la vie associative ». Concrètement est-ce un soutien financier ? Le niveau des subventions 2015 est-il maintenu, car beaucoup d'associations ont vu baisser leur financement ? Comptez-vous subventionner les associations de l'Economie sociale et solidaire, leur offrir des locaux comme vous venez de le faire pour des Start up ?

Nous déplorons que des domaines essentiels soient les grands absents de votre orientation budgétaire pour 2016.

Beaucoup de choses dites sur la police municipale et la sécurité, c'est important, mais quels projets sur la prévention? Vous ne dites rien concernant des actions ciblées et spécifiques d'une police qui serait de proximité en lien avec les associations et les écoles.

La culture est le parent pauvre de ce budget 2016. Elle devient inexistante, juste sous la forme d'animation, de loisirs, mais la culture c'est autre chose. Rien sur les équipements culturels, notamment dans les quartiers les plus défavorisés.

Pas un mot ou à peine sur le secteur social, l'action sociale n'apparaît pas comme prioritaire.

Là où une municipalité donne les grandes lignes de son action, ne pas parler de prévention, de culture, d'action sociale pour notre Ville, nous sommes inquiets et nous ne sommes pas les seuls.

Pour conclure. En 2015 vous avez dit "il faut parfois décaler les projets, de quelques mois, de quelques années". A force de décaler, on ajourne et à force d'ajourner on risque de ne pas faire.

C'est là toute la difficulté de l'exercice auquel vous êtes confronté pour une seconde année. C'est de vous aujourd'hui que les L'Hayssiens attendent des projets, des résultats.

Les intentions politiques qui se cachent derrière les mots, derrière les chiffres, suscitent notre inquiétude et celle de bon nombre de nos concitoyens.

Vous faites des choix. Les arbitrages ne tiennent qu'à vous, qu'à vos choix politiques, d'où se détachent des priorités qui ne sont pas les nôtres et dont nous pensons que la Ville à long terme pourrait avoir à pâtir.

Nous avons un réel différent politique avec votre majorité. Les L'Hayssiens et les L'Hayssiennes voient bien que la droite et la gauche ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas le numéro spécial de 32 pages rédigé à la gloire de votre action qui changera cet état de fait.

Nous ne faisons pas les mêmes choix, nous n'avons pas la même lecture des réalités. C'est cela qui fait la richesse des débats démocratiques quand on nous laisse aller jusqu'au bout de nos arguments.

## **Madame HEILBRONN**

Le débat d'orientations budgétaires est un temps fort de la politique de notre Commune. C'est le moment où les différentes sensibilités peuvent s'exprimer pour présenter leur vision des enjeux pour L'Haÿ-les-Roses et leurs conséquences budgétaires pour l'année qui s'ouvre et pour les suivantes.

Je retiens de votre présentation que la situation financière de la Ville est saine. Il est utile de le rappeler quand vous laissez planer le doute à toute occasion au mépris de la réalité.

Je veux donc redire, comme cela a été dit ici par votre majorité et par les services en commission finances que l'encours de la dette est maîtrisé, que la structuration des emprunts est pertinente, que l'autofinancement prévisionnel dégagé par le budget 2015 s'élèverait à 2 530 000 €.

Pour autant, l'exercice budgétaire reste cette année un exercice difficile, dans un environnement contraint, notamment c'est vrai, par la baisse des dotations, décision courageuse du gouvernement pour réduire les déficits publics et rétablir notre souveraineté nationale car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Je veux juste rappeler que Madame PECRESSE à l'Assemblée Nationale, lors de l'examen de la loi de finances 2015, proposait une baisse des dotations de 8 milliards au lieu des 4.6 qui ont été adoptés et que Monsieur SARKOZY a proposé tout récemment encore de baisser les charges de 25 milliards d'euros supplémentaires.

Et vous osez placarder au dos du magazine municipal, ceci. De qui vous moquez-vous ?

C'est vrai, il y a un cap à passer pour aligner les baisses des dotations avec celles de nos coûts de fonctionnement.

Il y a de vrais choix à faire mais pour en débattre de manière éclairée, il est nécessaire de s'inscrire dans une vision pluriannuelle ainsi que les législateurs nous y invitaient avec la modification du débat d'orientations budgétaires introduite par la loi NOTRe.

Les éléments transmis ne permettent malheureusement pas de disposer d'une vision prospective élargie dans la mesure où seuls certains postes bien choisis ont fait l'objet de rétrospectives ou de projections pour servir les besoins de communication. C'est dommage car cela aurait permis d'élever le débat.

Vos orientations budgétaires, pour ce que le dossier veut bien en dire, posent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses.

Auditer l'ensemble des politiques publiques afin de définir le coût réel de ces dernières et leur pertinence, après deux ans, adapter la politique tarifaire à l'évolution du coût du service, maîtriser et contenir l'évolution de la masse des frais de personnel (suppression des heures supplémentaires), optimiser les charges de gestion qui pèsent chaque année plus lourdement sur les finances de la collectivité, maîtriser le recours à l'emprunt par l'accroissement soutenu de l'autofinancement et par des cessions de patrimoine pour financer les investissements rendus nécessaires.

Pour ce qui concerne le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, nos fondamentaux sont simples et clairs.

Dans cette phase de reprise lente de notre économie, les communes doivent continuer à protéger les plus fragiles, à lutter contre toute forme d'exclusion et contre la solitude qui est le grand mal de notre temps.

Les communes, nous le savons bien, constituent souvent le dernier recours des habitants les plus fragiles.

Dans ce contexte financier et social, trois orientations doivent, selon nous, guider la construction du budget de notre ville, préparer l'avenir avec ambition et dans le respect de l'identité de notre commune, proposer des services publics toujours mieux adaptés aux besoins des L'Haÿssiens, donner plus à ceux qui ont le plus besoin dans un souci d'égalité et de justice sociale.

La mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine de Lallier/Bicêtre dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine et l'arrivée du métro en 2024 vont modifier en profondeur toute une partie de notre Ville. Nous devons préparer cette transformation dès maintenant et faire en sorte que les habitants d'aujourd'hui, qui ont été les premiers à se mobiliser en faveur de ces évolutions, puissent en bénéficier.

S'ajoutent à ces opérations, la transformation du cœur de ville et du marché Locarno. Les enjeux budgétaires de ces opérations, considérables, sont passés sous silence dans votre présentation.

L'opération Lallier/Bicêtre a été une des dix opérations sélectionnées en décembre 2014 par l'Etat sur le Val-de-Marne dans le cadre du NPNRU et pourrait bénéficier à ce titre de subventions pouvant aller jusqu'à vingt millions d'euros pour L'Haÿ-les-Roses et Villejuif.

La ville de L'Haÿ-les-Roses sera une des dernières à mettre en place les conseils citoyens instaurés par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014.

En attendant les dernières minutes, Monsieur le Maire, comme vous l'avez fait pour la mise en place des rythmes scolaires, vous faites courir à la ville le risque d'une remise en cause des subventions.

Espérons que cette année perdue au démarrage du projet ne se traduira pas par une moindre capacité de mobilisation des financements.

En revanche, vous prévoyez de racheter 476 000 € d'études dans la suppression de la ZAC multi site du centre-ville, 750 000 € en valorisant le pavillon de la ZAC des Frettes sans que nous n'ayons de certitude sur le rachat par des opérateurs. Le coût pour la Ville, lui est certain.

Plus généralement, selon le choix que vous ferez pour le montage de ces opérations d'aménagement, leur mise en œuvre permettra de contribuer ou non au financement d'un programme d'équipement public.

Ainsi, comment comptez-vous financer les espaces publics, les parkings souterrains, la médiathèque, pour lesquels vous lancez des études de maîtrise d'œuvre en 2016.

La ZAC constituait une option particulièrement intéressante à cet égard. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que l'aménagement de ces secteurs ne fasse pas uniquement l'affaire de quelques promoteurs et grands propriétaires fonciers qui viendraient confisquer la rente foncière ainsi créée.

Si nous partageons votre volonté de maîtriser les coûts énergétiques et notons la prise en compte de ce volet dans la rénovation de l'école maternelle de la Vallée-aux-Renards, nous regrettons cependant qu'aucune mention de l'Agenda 21 ne figure dans vos orientations. N'est-il plus à l'ordre du jour ?

Des ressources spécifiques sont développées dans le domaine du développement durable. Le Président de la République a ainsi annoncé récemment de nouveaux prêts à taux zéro pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, ce qui permettrait de réduire les coûts financiers des opérations correspondantes.

L'avenir de notre Ville, c'est aussi l'éducation et la culture qui devraient être une véritable priorité.

Plus généralement nous partageons votre volonté de préserver et d'accroître les marges de manœuvre mais comment préparer l'avenir en l'absence d'une véritable vision pluriannuelle.

Hormis l'agenda d'accessibilité programmé dont l'élaboration est obligatoire, aucune programmation pluriannuelle d'investissement chiffrée ne nous ait présentée dans le document.

Vos premières mesures ont consisté à mettre un frein aux opérations d'aménagement et de construction engagées par vos prédécesseurs en fustigeant le bétonnage de la Ville.

Le projet d'arrêt de révision du PLU que vous avez arrêté au conseil municipal du 17 décembre dernier répond à un accroissement démographique de 3000 habitants, soit près de 10 % d'augmentation et aujourd'hui dans le DOB vous excluez un élargissement des bases provenant des constructions nouvelles. Convenez qu'il est difficile de vous suivre. On construit ou pas ? Vous envisagez une démographie stable ou dynamique ?

Tout cela n'est pas d'une grande cohérence et on comprend que vous n'ayez pas pu construire de plan pluriannuel sur des bases aussi peu assurées. Pourtant un audit financier a été réalisé dès votre prise de fonction, les montants avaient été inscrits aux budgets 2014 et 2015. Voilà bientôt deux ans et nous n'avons eu communication d'aucune des études réalisées, ni vu aucune proposition et vous annoncez de nouvelles études dans ce document.

Nos services publics doivent s'adapter aux nouveaux besoins d'une société qui évolue dans le souci constant d'une optimisation des besoins alloués. Cela ne peut se résumer à la mise en place de logiciel et à la dotation des agents en équipement informatique. Ce sont des outils qui peuvent s'avérer utiles s'ils permettent de dégager du temps pour la relation avec les L'Hayssiens. Mais ne croyons pas que la technologie remplace la relation humaine.

La mise en place des rythmes scolaires a été très laborieuse, vous l'avez-vous-même reconnu lors du premier comité de pilotage du PEDT. Alors que nous atteignons soi-disant le rythme de croisière, les niveaux de fréquentation sont très faibles et la communication auprès des parents est indigente. Les parents finissent par nous demander si tout cela n'est pas fait exprès pour décourager les familles et ainsi minimiser le coût des activités périscolaires pour la commune. Mais ce sont sans doute des esprits mal intentionnés.

Alors que nous sommes confrontés à un vieillissement de la population, l'aide à domicile des personnes âgées les plus fragiles a été complètement supprimée et il n'y a plus d'aide pour le maintien à domicile à L'Hay-les-Roses. Ce choix est-il bien judicieux.

Dans ce contexte les 520 agents du personnel communal peuvent être considérés comme une véritable ressource et non uniquement comme une charge. Bien sûr les charges de personnel qui représentent 58 % des dépenses de fonctionnement doivent continuer à être maîtrisées. C'est indispensable et nos concitoyens ne comprendraient pas que nous ne fassions pas cet effort.

Mais alors que vous avez embauché en 2015 de nombreux cadres et puis à contrario les contrats de 25 agents d'entretien et ATSEM n'ont pas été renouvelés, les deux pistes mentionnées pour garantir cette maîtrise nous laissent perplexes. La création de postes uniquement pour le redéploiement, sauf pour la police municipale. Les renforts et remplacements qui se feront uniquement dans les secteurs où les normes d'encadrement doivent être respectées.

Cela risque de se faire au détriment de la qualité du service offert et des conditions de travail des agents notamment pour ceux qui reçoivent du public. Nous y seront particulièrement vigilants.

Concernant la rationalisation des heures supplémentaires, cette mesure vient impacter des agents de catégorie C pour qui elle constitue un complément de revenu significatif d'autant plus que le point d'indice n'a pas été revalorisé depuis cinq ans.

Vous ne faites aucune mention de l'intercommunalité. Je sais pour vous c'est Frankenstein. Pourtant la mise en place de la métropole du Grand Paris et du Territoire T12 peut être une chance pour notre ville tout comme la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre a été une chance en nous permettant de développer la piscine, le conservatoire mais aussi d'être sélectionné dans le nouveau programme national pour la rénovation urbaine et d'accueillir une station de métro.

Cela ne doit pas se traduire par une remunicipalisation des compétences que nous n'avons pas les moyens collectivement de nous payer. C'est à vous qui nous représentez dans ces instances de résister à la tentation du repli sur soi et d'agir pour que les moyens soient mis en commun partout où cela peut permettre d'offrir de meilleurs services aux acteurs de ce territoire et en particulier aux L'Hayssiens.

Donner plus à ceux qui ont moins. Gouverner c'est choisir. Ce n'est pas en opérant des coups de rabots que l'on construit une politique cohérente. Je ne dis pas que vous n'opérez pas de choix mais vous n'êtes pas très explicite sur vos priorités politiques et sur les moyens que vous souhaitez affecter aux différents secteurs. Nous le découvrirons sans doute au moment du budget.

Déjà, les coupes opérées en 2015 en toute discrétion dessinent des orientations politiques très claires contrairement à l'image consensuelle que vous vous efforcez de véhiculer.

Nous souhaitons donc solennellement vous faire part de notre profonde inquiétude quand nous constatons que cela lèse tout d'abord les plus fragiles. Je veux parler de la baisse des aides aux plus démunis, du désinvestissement et de l'absence d'ambition des politiques éducatives, de la hausse des tarifs et surtout de l'absence de tarification sociale.

Ainsi, au cours de l'exercice 2015, vous avez baissé la subvention au CCAS de 53 %, vous avez baissé l'aide en faveur des personnes handicapées de 64 %, l'aide à domicile en faveur des personnes âgées les plus fragiles a été supprimée, les kits scolaires ne sont désormais donnés qu'aux élèves des écoles élémentaires, tant pis pour les lycéens et collégiens en difficulté, vous avez supprimé le spectacle de Noël pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, diminué les séjours de classes découverte en CM2.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui s'accompagne d'une hausse des tarifs sans que le service délivré ne soit à la hauteur des attentes des familles.

La subvention à l'épicerie sociale pour l'aide aux plus fragiles a été complètement supprimée. Les demandes d'aides alimentaires ont baissé de 20 %. Les sorties à destination des personnes âgées sont facturées prix coutant plus 5 € de frais de transport pour le car municipal. Il n'y a plus de participation du CCAS, en conséquence seuls les plus aisés peuvent y participer.

Le budget pour les colis de Noël pour les personnes âgées non imposables a été divisé par deux. Ils ont eu une bouteille et un paquet de truffes. Le montant de l'adhésion au club de loisirs a augmenté.

L'action programmée à destination des femmes victimes de violences dont l'actualité est venue rappelée l'absolue nécessité n'a pas été réalisée.

Etrangement, ces mesures ne figurent pas dans le bilan d'actions 2014/2015. Je ne dis d'ailleurs pas votre bilan car heureusement vous avez bénéficié de nombreuses actions lancées par la précédente majorité. Bilan d'actions 2014/2015 que vous avez fait imprimer à grands frais, trente deux pages de publicité distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville et vous nous parlez de restriction budgétaire.

En conclusion, à l'heure où nous construisons le grand Paris, nous devons porter une véritable ambition pour que L'Hay-les-Roses y trouve toute sa place et que ce développement se fasse avec et pour ses habitants. Dans le contexte économique difficile que nous connaissons, notre attention doit plus que jamais se tourner vers les plus fragiles. Les orientations budgétaires de la Ville doivent y contribuer. Nous savons pouvoir compter sur les agents communaux pour les mettre en œuvre.

## **Monsieur COILBAULT**

Qu'apprenons-nous dans ce document ?

Que le contexte national rend difficile la gestion des collectivités locales et que L'Hay-les-Roses comme toutes les villes de France est impactée par la baisse des dotations.

Réduire de 11,7 milliards en trois ans le montant des dotations aux collectivités a effectivement des conséquences sur nos dotations. Sur la base des chiffres qui nous sont communiqués la perte sur la période de 2010/2015 (p 7) est de 1 647K€, ce qui est déjà beaucoup.

Par un miracle mathématique le document fait une extrapolation jusqu'en 2020 en prévoyant une perte de recettes de 2,6 M€ sur la durée du mandat alors qu'aucun élément chiffré après 2017 n'est connu. Comment ce calcul est-il fait ? Nul ne le sait d'autant qu'une réforme de la DGF est envisagée en 2017.

Mais plus fort encore et trois lignes plus loin , il nous est dit que la perte cumulée de ressources sera de 12,6 M€ sur le mandat si l'on additionne les pertes de DGF, avec des baisses de dotations de compensations du type dotation unique spécifique en omettant au passage de dire que la suppression de la taxe professionnelle décidée par Nicolas SARKOZY en personne a eu pour effet de faire disparaître certaines allocations compensatrices et de les remplacer pour partie par des dotations de compensation que la Ville perçoit.

J'ai une proposition à vous faire pour dissiper toute ambiguïté, nous demandons que la commission des finances soit réunie le plus tôt possible pour faire un état précis de l'évolution des dotations de 2014 à 2017 toutes dotations confondues, puis de faire si cela est possible, une extrapolation de l'évolution des recettes jusqu'en 2020.

Compte tenu des décrets d'application qui n'ont pas encore été publiés dans la loi NOTre, à l'article 107, vous pourriez aussi nous proposer un état prévisionnel des effectifs comme cela est prévu dans cette loi ainsi qu'un état prévisionnel des dépenses de fonctionnement liées aux opérations exceptionnelles puisqu'il y a des opérations exceptionnelles dans le document que vous nous avez projeté.

### **Monsieur RYSER**

Dans votre diaporama vous insistez sur les impayés, est-il possible de savoir à quoi ils se rapportent, quelles sont vos actions.

Concernant la mise en place du service logement, est-il possible d'avoir un retour des activités de ce service.

### **Monsieur BATHILY**

Lors de vos différentes cérémonies des vœux vous avez mis en avant la réduction du volume d'heures supplémentaires pour les agents de la Ville donc un pouvoir d'achat moindre en ce qui les concerne. C'est un sacrifice.

Un sacrifice vaut pour tout le monde, donc je vous invite ainsi que votre majorité à faire ce même sacrifice notamment en baissant vos indemnités comme cela s'est fait dans d'autres communes.

### **Monsieur le Maire**

Soyez rassurés, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. J'ai entendu votre reproche à la fois sur le manque de transparence et à l'inverse un reproche sur le fait de fournir un bilan qui justement apporte de la transparence.

Je rappelle que ce document a été financé grâce à une recette publicitaire complémentaire et à des économies sur le budget de la communication.

Concernant la réussite éducative, j'ai eu l'occasion de me rendre samedi matin à l'assemblée générale de l'association de défense du programme de réussite éducative (PRE) et j'ai tenu ce message.

Le premier, celui d'un véritable attachement à la réussite éducative sur la commune et nous poursuivrons nos efforts afin que la réussite éducative soit sauvegardée.

Pour avoir eu une réunion ce matin même avec le Sous-préfet et les services de l'Etat en charge de la réussite éducative et notamment du dispositif du PRE, nous avons, après de longs mois de lutte, obtenu le fait que l'Etat continue à soutenir ce dispositif sur l'année 2016. Malheureusement, persiste un risque réel que l'Etat réduise son soutien dès 2017.

La vraie question est « est-ce qu'on se bat pour un programme de réussite éducative ? ». Oui mais en conformité avec les orientations et exigences de l'Etat qui nous explique que sur les neuf actions soutenues actuellement, seules trois actions à savoir, sophrologie, orthophonie psychologue et accompagnement des familles seront à l'avenir financées.

L'accompagnement scolaire ne rentrerait plus dans ce dispositif. De la même manière pour les coups de pouce considérés comme une action collective.

Il y a bien deux combats à mener. Un pour sauvegarder les subventions relative au PRE, et un autre qui consiste à se battre sur les enveloppes dites de droit commun pour être capable de continuer à financer des opérations comme « coups de pouce » et l'accompagnement scolaire.

La situation est difficile, mais cela reste une priorité pour la commune. Ce dispositif joue un rôle d'amortisseur social et il constitue une réponse laïque aux difficultés que rencontrent une partie de nos concitoyens.

Sur la question des associations, l'effort devra être porté par l'ensemble des acteurs du territoire. Il y aura des efforts demandés à l'ensemble des L'Hayssiens, car la Ville ne peut plus se permettre aujourd'hui de nier la réalité et de dépenser sans compter.

Pour ce qui est de l'Agenda 21, il reste un objectif et nous avons recruté un chargé de mission qui travaille dessus avec beaucoup d'assiduité. Nous irons au bout de cette démarche qui est un engagement de campagne.

Nous ferons des choix et les assumerons car nous assumerons nos responsabilités, celles de gérer cette collectivité avec raison et ambition.

**Dont acte**

## **8 – ZAC MULTI SITES DU CENTRE-VILLE : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA SUPPRESSION DE LA ZAC**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur COILBAULT, après avoir repris l'historique de ce dossier, signale que ce projet intégrait des aménagements urbains financés du fait des droits à construire recueillis par les différentes constructions.

Des questions se posent par rapport à cette suppression :

- le coût de cette suppression au frais des contribuables,
- seuls 97 000 € des frais d'études sont réutilisables, le reste étant payé par la Ville en pure perte,
- les objectifs pour justifier cette suppression ne sont pas suffisamment définis.

Il subsiste un déficit de la ZAC entre la Ville et Valophis dont la Ville va assumer une partie alors que c'est elle qui unilatéralement a décidé la suppression de cette ZAC.

Dans la mesure où la ZAC n'est pas juridiquement supprimée, comment peut-on élaborer le PLU sans en faire mention ?

Madame BERLINE pose la question de la cohérence entre le PLU qui prévoyait la ZAC, le projet actuel qui ne le prévoit plus et la suppression de la ZAC ultérieure.

Monsieur le Maire précise qu'il y avait un accord de longue date avec Valophis concernant la suppression de la ZAC. Valophis était intéressé par la zone du marché et non par le Centre-ville.

Pour répondre à Madame HEILBRONN, Monsieur le Maire souligne qu'il y a une volonté de la municipalité de maintenir l'IEN sur la Ville.

Résultat des votes :

<b>POUR :</b>	30
<b>CONTRE</b>	9 (Opposition)

## **9 – OPERATION D'AMENAGEMENT « CŒUR DE VILLE » : LANCEMENT DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE**

### **Rapporteur : Monsieur AUBERT**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de définir un cadre légal de concertation, à minima, mais que l'objectif est de développer davantage d'outils en matière de concertation.

Madame COITOUX souhaite que tous les élus et les habitants aient accès au contenu des études et audits réalisés sur ce projet.

Monsieur COILBAULT pose la question du financement des équipements publics, les services du Conseil départemental ont-ils été sollicités ? La ZAC avait l'avantage de permettre le financement de ces espaces et équipements publics.

Monsieur COLONEAUX pense qu'il y a un manque de concertation pour un projet aussi ambitieux et propose qu'il y ait une délibération au prochain conseil municipal sur cette concertation.

Monsieur le Maire précise que la concertation démarrera le plus tôt possible, dès que les études qui ont été lancées seront assez avancées afin de présenter des scénarii crédibles et réalisables aux habitants.

Madame HEILBRONN souligne que le fait de se concentrer sur le cœur de ville va accentuer le déséquilibre et la fracture qui est déjà perceptible sur la commune.

Monsieur BATHILY souhaite que le Maire aille à la rencontre des habitants et présente ce que sera la ville de demain aux L'Hayssiens, qu'il fasse l'effort de créer une maison de projets.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura effectivement une maison du projet pour l'opération cœur de ville et qu'il faudra aussi en avoir une pour l'opération de rénovation urbaine sur le secteur Lallier/Hochart en lien avec l'arrivée de la gare des Trois Communes.

Résultat des votes :

<b>POUR :</b>	30
<b>CONTRE</b>	9 (Opposition)

#### **10 – ZAC PAUL HOCHART : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION SADEV**

**Rapporteur : Monsieur AUBERT**

Monsieur BATHILY pose la question concernant l'ouverture d'une voie vers la Nationale 7 au niveau de la Résidence des Jardins des Iris pour éviter les actes d'agressions.

Monsieur le Maire répond que ce problème a été pris en compte et que le cahier des charges a été transmis à la SADEV 94.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### **11 – SAF'94 : CREATION D'UN PERIMETRE DE PORTAGE FONCIER A L'ANGLE THIRARD/PVC**

**Rapporteur : Monsieur AUBERT**

Monsieur COILBAULT souhaiterait connaître la différence entre les deux délibérations.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour l'une de définir un périmètre et pour la suivante de racheter une parcelle dont les propriétaires sont venus solliciter la Ville.

Madame BERLINE souligne que compte tenu des baisses de financement du Conseil départemental il n'est pas du tout évident qu'il soit en capacité financière d'aider cette opération. Il y a donc un risque pour la Ville.

Monsieur le Maire souligne que le Conseil départemental a pris des engagements très forts sur les questions de logement et d'aide à la construction de logements sur son territoire.

Résultat des votes :

**POUR :** 33  
**ABSTENTION** 6 (Gauches citoyennes, militantes et écologiques)

**12 – SAF'94 : CREATION D'UN PERIMETRE DE PORTAGE FONCIER ET AUTORISATION DONNEE AU SAF D'ACQUERIR A L'AMIABLE LA PARCELLE CADASTREE E N° 59**

Résultat des votes :

**POUR :** 33  
**ABSTENTION** 6 (Gauches citoyennes, militantes et écologiques)

**13 – FONCIER : INCORPORATION DU 26 RUE BEATRICE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Monsieur AUBERT**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**14 – GARE DES TROIS COMMUNES : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION ET AU FINANCEMENT DE L'ETUDE DU POLE D'ECHANGES**

**Rapporteur : Monsieur AUBERT**

Monsieur le Maire confirme qu'il a obtenu de la SGP le fait que la gare s'appelle « Gare des Trois Communes ».

Madame BERLINE demande si la Société du Grand Paris s'engage à faire une maison du projet, ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Madame HEILBRONN demande comment vont être articulés les différents comités et que l'opposition soit représentée à ce comité de pilotage.

Monsieur le Maire répond que l'étude qui est menée porte essentiellement sur les questions d'inter modalités à proximité immédiate de la gare. Il rappelle que cette étude sur le périmètre immédiat de la gare est menée concomitamment à une étude réalisée par la SADEV pour un éventuel aménagement entre Paul Hochart et ce périmètre, et une troisième étude portée par l'agglomération du Val-de-Bièvre, aujourd'hui T12, sur le périmètre du NPNRU.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **15 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACE POUR LES MARCHES LOCARNO ET PETIT ROBINSON**

**Rapporteur : Monsieur BERSON**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **16 – CHARTE RELATIVE AUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES DES DIRECTEURS D'ECOLES**

**Rapporteur : Madame DELAULE**

Madame GEYL rappelle qu'est proposée pour approbation, une nouvelle convention régissant les missions confiées aux directeurs d'écoles dans le cadre de la pause méridienne et de la liaison entre temps scolaires et nouveaux temps périscolaires. Cette convention appelle à la fois des questions et des observations.

Elle précise que la mise en place du PEDT génère sûrement de nouveaux besoins en terme d'organisation, de coordination et de complémentarité entre les adultes référents sur le temps scolaire c'est-à-dire les enseignants, personnels de l'Education Nationale, et ceux qui interviennent sur le temps périscolaire : animateurs de l'IFAC et intervenants extérieurs.

Jusqu'à présent les directeurs d'école, assuraient la mission d'organisation de la pause méridienne, et coordonnaient les temps de liaison entre le temps scolaire et l'étude à l'école élémentaire, ou entre le temps scolaire et la prise en charge des enfants pour la garderie à l'école maternelle.

Elle rappelle que cette organisation, appréciée par les parents d'élèves, a donné pleine satisfaction parce que les directeurs se sont toujours investis lorsque la ville les sollicitait dans le cadre de cette mission d'accompagnement.

Elle indique qu'à la lecture de la nouvelle convention, son groupe ne retrouve pas les missions antérieurement dévolues aux directeurs.

- cette convention qui nous est soumise aujourd'hui a-t-elle été proposée, ou discutée et finalisée avec les directeurs d'école ? ou avec l'IEN ?
- dans l'article 1, la mission d'organisation de la pause méridienne semble transférée au directeur du centre de loisirs ?
- pourquoi ce changement qui risque de nuire à l'efficacité en multipliant les interlocuteurs pour les familles ?
- dans l'article 3, il est fait référence au « guide des procédures » pour le partage des locaux : or nous n'avons pas le guide des procédures.

Elle indique que pour toutes ces raisons, son groupe votera contre cette délibération en l'état.

Madame HEILBRONN indique que le rôle des directeurs d'école est essentiel.

Madame DELAULE précise qu'il n'est pas question de remettre en cause le rôle des directeurs d'écoles qui est reconnu et essentiel pour le bon fonctionnement des Etablissements, mais qu'il y a une nouvelle organisation de la pause méridienne qui a été confiée à l'IFAC.

C'est la raison pour laquelle ce prestataire a l'entière responsabilité de cette pause méridienne, les directeurs d'écoles intervenant en accompagnement et en qualité de conseil des missions confiées.

Cette convention a été présentée aux directeurs d'école au mois de janvier 2016. Ils ont proposé des aménagements, dont un certain nombre ont été pris en compte.

Monsieur COILBAULT indique que s'il y a une demande d'information à faire auprès des familles en cas de grève, elle doit être formulée par l'Education Nationale et non par le Maire.

Madame DELAULE précise que dans le cadre du SMA il s'agit d'informer les familles des dispositions prises par la commune pour assurer ce service minimum d'accueil. Il s'agit simplement d'une information.

Résultat des votes :

**POUR :** 30  
**CONTRE** 9 (Opposition)

**17 – CONVENTION D'UTILISATION DU SELF COMMUNAL PAR LE CENTRE DES FINANCES DE L'HAY-LES-ROSES**

**Rapporteur : Madame DELAULE**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**18 – CONVENTION D'UTILISATION DU SELF COMMUNAL PAR LE COMMISSARIAT DE L'HAY-LES-ROSES**

**Rapporteur : Madame DELAULE**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**19 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR/RELAIS DU CŒUR DU VAL-DE-MARNE**

**Rapporteur : Madame NOWAK**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**20 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ALLIANCE MONDIALE CONTRE LE CANCER »**

**Rapporteur : Madame NOWAK**

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **21 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE L’AUDITORIUM POUR LE TOURNAGE D’UN COURT-METRAGE**

**Rapporteur : Madame NOWAK**

Le Conseil approuve à l’UNANIMITÉ.

## **22 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Madame COITOUX souhaite connaître les missions exactes du DGA, ce qu’il en est du poste créé récemment du directeur de la tranquillité publique.

Monsieur COLONEAUX se pose la question de savoir pourquoi parmi les quatre attachés principaux de la Commune, personne n’ait pu prétendre au poste de DGA.

Monsieur le Maire précise que la Ville a besoin de ressources complémentaires pour encadrer les différents services de la commune. Il rappelle la nécessité d’éviter les confusions entre grade et nature des compétences et expertises professionnelles.

Le Conseil approuve à l’UNANIMITÉ.

## **VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL : CLINIQUE AMBROISE PARE A BOURG-LA-REINE**

**Rapporteur : Madame SOURD**

La Clinique Ambroise Paré, située à Bourg-la-Reine, est menacée de fermeture. Cette clinique, ouverte depuis 1964, réalise plus de 1 000 accouchements par an et plus de 1 700 opérations de chirurgie. 70 employés et 40 praticiens permettent une haute qualité et une grande sécurité de ces opérations, reconnues par tous. De nombreux L’Haÿssiens y ont vu le jour, ou y ont été pris en charge.

De plus, les plus grands établissements alentours, notamment ceux d’Antony, de Clamart et du Kremlin-Bicêtre, ont déjà dû absorber les patients de deux maternités qui viennent de fermer l’année passée, à Meudon et Massy. Cette absorption a été possible car les deux établissements fermés étaient bien plus petits que la clinique Ambroise Paré. Nos craintes sont d’autant plus vives qu’aucun élément n’indique une baisse de la natalité dans notre territoire. Dans ce contexte, la Clinique Ambroise Paré revêt un enjeu majeur en termes de santé publique pour notre territoire.

Malgré cela, la clinique a été mise en liquidation judiciaire le 4 décembre dernier. Elle a obtenu une première prolongation d’activité jusqu’au 31 janvier. Depuis, une offre de reprise très sérieuse a été envisagée, prévoyant une hausse sensible des activités de natalité et de chirurgie de l’établissement.

Après la visite de la Haute Autorité de Santé en décembre dernier, celle-ci a confirmé sa certification dès janvier. La visite de l’Agence régionale de Santé (ARS) en janvier 2016 s’est également révélée très positive. Les agents de l’ARS ont notamment pu constater les travaux effectués depuis l’autorisation de chirurgie de l’an dernier, en vue de la voir reconduite.

Toutes les conditions semblaient donc réunies pour que l'autorisation d'activité de chirurgie de la Clinique Ambroise Paré soit renouvelée. L'octroi de cette autorisation conditionnait la possibilité d'une offre de reprise. Or, contre toute attente, l'ARS a repoussé sa décision aux calendes grecques. Ainsi, l'examen le 27 janvier dernier, par le Tribunal de commerce de Nanterre, de l'offre de reprise, n'a pas pu être effectué en s'appuyant sur cette autorisation décisive.

C'est pourquoi, la municipalité de L'Haÿ-les-Roses s'inquiète de ce report de décision injustifié, qui compromet sérieusement l'avenir de la Clinique Ambroise Paré, et demande au Ministère de la Santé de s'emparer du sujet.

Pour le maintien de ce pôle de soin important de notre territoire, le Ministère de la Santé doit intervenir dans les plus brefs délais auprès de l'ARS afin que celle-ci rende enfin son avis et donne ainsi une chance à l'offre de reprise qui est envisagée et permettrait de sauvegarder 70 emplois ainsi que de maintenir un établissement indispensable en termes de santé publique.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**« Droit de réponse » du Groupe Gauches citoyennes militantes et écologiques suite à la réponse de Monsieur le Maire faite à notre question orale du Conseil Municipal du 18 décembre 2015-**

Lors du dernier conseil municipal, à la suite d'une question orale que nous vous avons posée, vous nous avez fait un long exposé sur vos actions en matière de développement durable qui, compte tenu de ses inexactitudes, appelle un droit de réponse de notre part.

Notre question concernant la poursuite de l'engagement de la ville dans la Convention des Maires, je commencerai par là.

Vous avez présenté l'adhésion à cette Convention comme une énième adhésion à une association, à la fois inutile et coûteuse. Permettez-moi de vous rappeler que la Convention des Maires n'est pas une association mais une initiative que la Commission européenne a lancée en 2008 après l'adoption de son paquet climat énergie, afin de reconnaître et de soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques d'énergie durables. C'est un engagement volontaire des collectivités dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire que le Commissaire Miguel Arias Cañete avait même qualifiée de « plus grande initiative urbaine pour le climat et l'énergie au monde »

La Convention des Maires est l'unique mouvement « bottom-up » qui est parvenu à mobiliser un grand nombre d'autorités locales et régionales dans le but de mettre en place des plans d'action et d'investir en faveur du changement climatique et des mesures d'atténuation.

Et je tiens à préciser qu'elle ne coûte rien aux collectivités qui s'y engagent. Vous avez dû confondre avec l'association Energy cities à laquelle nous avons unanimement décidé de faire adhérer la ville afin de profiter de l'effet de mutualisation des bonnes pratiques.

Tant dans la Convention des Maires qu'au sein d'Energy cities, nous avons d'ailleurs rencontré nos voisins de Bourg La Reine qui a été une des premières villes d'Ile de France à s'y lancer et à voir son plan d'actions adopté par la Commission européenne.

Vous avez, à de nombreuses reprises, manifesté votre souhait de voir L'Hay-les-Roses bénéficié de subventions extérieures. La poursuite de l'engagement au sein de la Convention des Maires nous aurait utilement ouvert la porte de crédits européens !

Vous avez, ensuite, au cours de votre exposé, fait état de décisions que vous auriez prises à votre arrivée ; en réalité beaucoup avaient déjà été initiées par l'ancienne majorité ; je citerai par exemple, la demande faite au SIPPAREC de ne fournir que de l'électricité verte à la ville comme la démarche « Zéro phyto » adoptée le 13 décembre 2012.

Je vous ferai d'ailleurs remarquer que, contrairement à ce que vous nous avez affirmé, la démarche Zéro Phyto que vous envisagez ne concerne que les coteaux et non l'ensemble du territoire L'Hayssien, du moins si on en croit l'interview du maire adjoint dans le journal de la ville de janvier 2016, en page 19, puisqu'il y est dit que le désherbage chimique est appliqué sur le plateau.

Tout ceci faisait partie des archives qu'en partant j'ai remises à Monsieur NOBLE. Le départ de celui-ci, suivi de peu par celui du directeur des services techniques semble avoir provoqué une perte de mémoire fort dommageable pour la continuité du service public.

Si vous aviez pu regarder d'un peu plus près le plan d'actions pour une énergie durable que le conseil municipal avait adopté à l'unanimité le 11 octobre 2012, vous auriez pu voir que la plupart des actions que vous revendiquez y étaient inscrites : diminution de la consommation d'énergie, augmentation de l'efficacité énergétique, programme de travaux d'isolation dans les bâtiments publics, raccordement à la géothermie, suppression des dernières chaudières au fioul, promotion des modes de déplacements doux, introduction d'une alimentation bio dans les cantines etc. Nous nous ferons un plaisir de vous en remettre une copie si, par malheur, vous n'en retrouviez plus trace.

Je rappellerai aussi que les services municipaux s'étaient largement investis dans ce programme et qu'un comité de pilotage des services avait été initié animé par Jérôme Noble ; il avait notamment conduit à préparer l'arrivée du tri sélectif dans les locaux de la mairie, la rationalisation des imprimantes, la mise en place de détecteurs de présence.

Mais comme, contrairement à vous, nous savons saluer les initiatives qui vont dans le bon sens, même quand elles ne viennent pas de nous, nous commencerons par nous féliciter de la dématérialisation du journal municipal, qui sera suivi bientôt, espérons-le, par une diminution du nombre des exemplaires papier. Toujours dans cet effort de dématérialisation, mais aussi dans un souci de plus grande transparence vis-à-vis du public, nous vous suggérons de mettre en ligne sur le site de la Ville, les enregistrements du Conseil municipal, comme cela se fait au Conseil régional.

Nous nous félicitons aussi que vous n'ayez pas empêché Eau de Paris d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de son réservoir, que vous ayez pu convaincre la CAVB qui en avait la compétence, de procéder à une collecte des déchets verts et de poursuivre l'installation de LED sur la voirie.

Nous nous félicitons également que vous ayez à cœur de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. C'est cependant oublier que la part la plus importante de ce gaspillage ne provient pas de repas non consommés qui peuvent utilement être distribués à des organisations caritatives, mais de ce que les enfants laissent dans leurs assiettes, reste qui lui ne peut qu'être jeté ou composté. Si une action peut être entreprise avec les parents et les enseignants pour éduquer le goût des élèves et lutter ainsi contre le vrai gaspillage, vous nous trouverez à vos côtés.

De même que nous participerons très activement à l'élaboration d'un agenda 21 et veillerons à ce qu'il suive les préconisations ministérielles.

Mais puisque nous devons, pour respecter les formes, vous poser une question, je réitérerai celle à laquelle vous n'avez toujours pas répondu : avons-nous envoyé à la Commission européenne, le bilan d'actions en faveur d'une énergie durable ? Si oui, est-il possible que nous en ayons connaissance ? Et si non, quelles en sont les raisons ?

Nous regretterions que, puisque vous avez à cœur de revendiquer l'héritage des dettes de l'ancienne majorité pour expliquer les difficultés financières de la Ville, vous ne mettiez pas autant d'ardeur à en reconnaître les acquis ; et voté à l'unanimité, majorité et opposition, comme certains des membres de votre exécutif peuvent en témoigner, ce PAED était réellement une avancée à conserver.

### **Monsieur le Maire**

Par rapport à la question concernant la convention des Maires. Sans nier évidemment cet objectif qui nous concerne tous, c'est-à-dire réduire l'émission de gaz à effet de serre, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de véritable suivi factuel par la commission européenne du dispositif.

Comme vous le savez, la convention des Maires pour l'énergie locale, durable, lancée en 2008, à laquelle vous avez adhéré, a disparu en 2015 au profit de la convention des Maires pour le climat et l'énergie. Cette nouvelle convention reste à ce jour assez floue.

La convention des Maires ayant du mal à définir son champ d'action, il est difficilement imaginable de pouvoir obtenir une subvention pour toute sorte de crédits européens.

Nous-mêmes, depuis l'adhésion de la Ville au dispositif, avons-nous reçu un seul crédit européen ou une seule subvention grâce à cette adhésion, nous n'en n'avons pas trace à ce stade.

Pour ma part, je souhaite que l'on soit plutôt sur des actions concrètes que sur des actions liées à des adhésions à de multiples associations.

Vous dites que l'adhésion à cette convention ne coûte rien, or il vrai que l'adhésion à l'association « Energy Cities » qui était liée à cette première adhésion, était payante et permettait de nous accompagner dans la réalisation de ce dispositif.

Mais quand bien même nous supprimons l'adhésion à cette association, charge à notre personnel de réaliser un certain nombre de bilans, très certainement de faire un certain nombre d'audits et de manière générale avoir un coût pour la Commune.

Je précise que s'il n'y a pas eu de bilan envoyé cette année, nous avons encore deux ans pour le faire et nous pouvons imaginer une fois l'Agenda 21 mis en place, faire ce choix.

Vous évoquiez le PAED et sans vouloir polémiquer, je précise tout de même que sur les 33 actions qui y sont décrites, seulement 4 ont été réalisées ou initiées sous la précédente mandature. J'entends entre vos lignes un sous-entendu qui consisterait à dire que l'on abandonne ce champ d'actions. Et bien, absolument pas, nous les poursuivons et nous avons d'ores et déjà mis en place 8 nouvelles sur les 33 que vous aviez prévu.

Nous allons aussi mettre un véritable plan en œuvre concernant la diminution de la consommation d'énergie. Je précise que sous votre mandature le coût de l'énergie a augmenté de plus de 14 %. Nous n'avons pas senti qu'il y a eu les investissements nécessaires permettant d'avoir une vraie économie d'énergie.

Nous allons nous investir le plus possible pour essayer de réduire la consommation d'énergie sur la Ville. C'est un objectif important et nous n'avons pas besoin, il me semble, d'être adhérents de la convention pour le faire.

Ce n'est pas la CAVB qui fait le tri des déchets verts mais la Ville. Cela a été mis en place par les services techniques de la Commune.

Sur la question de la mise en œuvre de l'Agenda 21, nous avons un cadre qui s'en occupe en lien avec les services techniques de la Ville. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre la réalisation de l'Agenda 21 et d'être en capacité de le déployer sur la commune de L'Haÿ-les-Roses.

Pour conclure, je n'exclue pas la possibilité d'envoyer un bilan mais une fois que nous aurons réalisé des actions concrètes et que nous serons en capacité d'obtenir un retour pertinent.

A 23h40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile-de-France